DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2011

Délibération n°2011.11.146.B

Médiathèque d'agglomération - construction de la médiathèque : plan de financement restreint

LE VINGT NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 novembre 2011**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Didier LOUIS, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2011

DELIBERATION N° 2011.11.146.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE	Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE : PLAN DE FINANCEMENT RESTREINT

Par délibération n°34 B du 3 avril 2009, le bureau communautaire a approuvé le plan de financement global du projet de construction d'une médiathèque d'agglomération et autorisé Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès de l'Etat (via la DRAC).

Puis, par délibération n° 15 B du 17 mars 2011, a été approuvé l'avant projet définitif de la construction de la médiathèque fixant le coût de la construction du bâtiment à 12,8 M€ HT soit 15,3 M€ TTC.

Enfin, par délibération n° 86 B du 23 juin 2011, le bureau communautaire a décliné les engagements sur lesquels reposent le versement des subventions au titre de la DGD Concours Particulier 2ème tranche.

Aujourd'hui, la direction régionale des affaires culturelles (D.R.A.C) a informé qu'une subvention de 4 millions d'euros, était inscrite au budget 2011 de l'Etat. Cependant, elle ajoute que cette somme sera versée à condition que l'agglomération présente un plan de financement modifié ne prenant pas en compte les dépenses relatives aux acquisitions des collections et aux équipements (informatiques, mobilier…)

Ainsi, le plan de financement restreint relatif à la construction du bâtiment et pour lequel les recettes de la Région, du Département et du Grand Angoulême sont calculées au prorata du coût global de la construction est le suivant :

DEPENSES HT		**RECETTES HT**	
Etudes Contrôle technique + coordination SPS/BET	513 000 €	Subvention de l'Etat (Concours particulier DGD)	4 000 000 €
Mission OPC	132 712 €	Région Poitou-Charentes (CRDD)	1 833 642 €
Coût de la construction	12 800 000€	Département de la Charente	1 514 748 €
Maîtrise d'œuvre	2 499 000 €		
		GrandAngoulême	8 596 322 €
Total	15 944 712 €	**Total**	15 944 712 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement modifié relatif à la construction de la médiathèque d'agglomération présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **30 novembre 2011**	**Affiché le :** **30 novembre 2011**